

Association Sanitaire Apicole de Loire-Atlantique

Siège social : Chambre d'Agriculture
Rue de Géraudière – 44939 Nantes Cedex 9

BULLETIN D'INFORMATION **Mois décembre 2013**

Le mot du président

Sommaire :

- ***Le mot du président.***
- ***Invitation à l'assemblée générale***
- ***Historique de la FNOSAD***
- ***Déclaration des ruchers***
- ***Cotisation à l'ASAD et assurance***
- ***Commande de médicaments***
- ***Un sujet qui nous préoccupe tous : le frelon asiatique.***
- ***Petites annonces***

CHERS COLLEGUES ET ADHERENT(E)S

L'année 2013 se termine, cette année marquera un tournant dans la vie de notre association. Nous avons en effet rejoint le GDS multi espèces depuis le mois de Mars, c'est un point très important. Nous ne sommes plus seuls mais nous avons rejoint d'autres apiculteurs, pour faire un groupe plus étoffé et nous espérons être plus représentatif de notre activité. Il y a cependant un certain nombre de nos activités qui ne sont pas spécifiques du GDS et nous continuons donc à vivre de notre côté, c'est la raison pour laquelle, dans ce bulletin, en accord avec le Directeur du GDS, nous vous proposons une cotisation, comme l'année dernière, qui comprend l'adhésion à l'ASAD et au GDS en même temps, cela évite de faire un chèque de plus et l'ASAD versera au GDS, comme l'année dernière les cotisations qui reviennent au GDS collègue amateur des apiculteurs.

Comme l'année dernière, il vous faut faire votre déclaration de ruches, au GDS ou à la DDPP ex DSV selon que vous vendez ou pas votre miel. Cette déclaration est très importante car comme vous le savez le ministère de l'Agriculture met au point en ce moment, ce qu'on appelle « la nouvelle gouvernance sanitaire. A ce sujet, nous sommes obligés de vous informer que cela ne se présente pas très bien pour les apiculteurs de loisirs que nous sommes.



En effet on constate que toutes les anciennes structures qui fonctionnaient tant bien que mal : spécialistes sanitaires, visites sanitaires, vétérinaire conseil, surveillance de secteurs particuliers, et surtout notre Fédération la FNOSAD, sont menacés de disparaître, au profit de nouvelles structures qui n'ont aucune expérience dans le domaine du sanitaire. C'est ainsi qu'on a vu apparaître on ne sait d'où l'ITSAP, créé pour le besoin, avec l'appui du ministère de l'Agriculture, alors qu'autrefois, les structures sanitaires étaient basées sur le bénévolat des acteurs spécialistes sanitaires dans le département. On peut s'attendre à une régionalisation avec une organisation beaucoup plus structurée mais dont le coût de revient pour l'apiculteur ne sera plus du tout comparable. C'est vrai que l'on nous fait miroiter des aides importantes de l'Europe mais cela durera combien de temps ? Nous avons tout à craindre de la destruction, peut être programmée, des anciennes structures et de leur remplacement par ce que l'on nous annonce. Une organisation syndicale importante vient d'ailleurs de rejoindre la Fnosad dans ce qu'il faut bien appeler un combat. Nous vous demandons donc de bien

faire vos déclarations de ruches afin que soit pris en compte le poids que représente l'apiculture de loisirs. N'hésitez pas à nous demander conseil si vous avez un problème. Nous aurons l'occasion de discuter de tout cela et surtout de répondre à vos questions lors de notre assemblée générale.

Je profite aussi de ce bulletin pour lancer un appel, le conseil d'administration de votre association, aurait bien besoin de s'étoffer avec des collègues maîtrisant l'informatique et l'ordinateur. Certains administrateurs font beaucoup de travail, un peu d'aide ne serait pas superflu et des idées nouvelles et constructives ne sont pas à rejeter. De même dans la lutte contre le frelon asiatique, nous voudrions savoir si des apiculteurs adhérents sont volontaires pour détruire des nids sans prendre de risques bien sûr. Il est plus que temps que les apiculteurs se prennent en charge
Appel aux volontaires bénévoles !!!

Défendons l'apiculture de loisirs autant que nous le pouvons,

Je vous souhaite ainsi qu'à vos familles de bonnes fêtes de fin d'Année

Attention, dans ce bulletin, plusieurs choses à ne pas manquer :

- *Assemblée Générale ASAD le 8 février 2014*
- *Déclaration des ruchers*
- *Paiement des cotisations ASAD (inchangées cette année) → l'ASAD versera ensuite votre cotisation au GDS.*
- *Commandes lanières APIVAR*



Assemblée générale de l'ASAD de Loire-Atlantique samedi 8 février 2014 au lycée du LOQUIDY à Nantes

Ordre du jour :

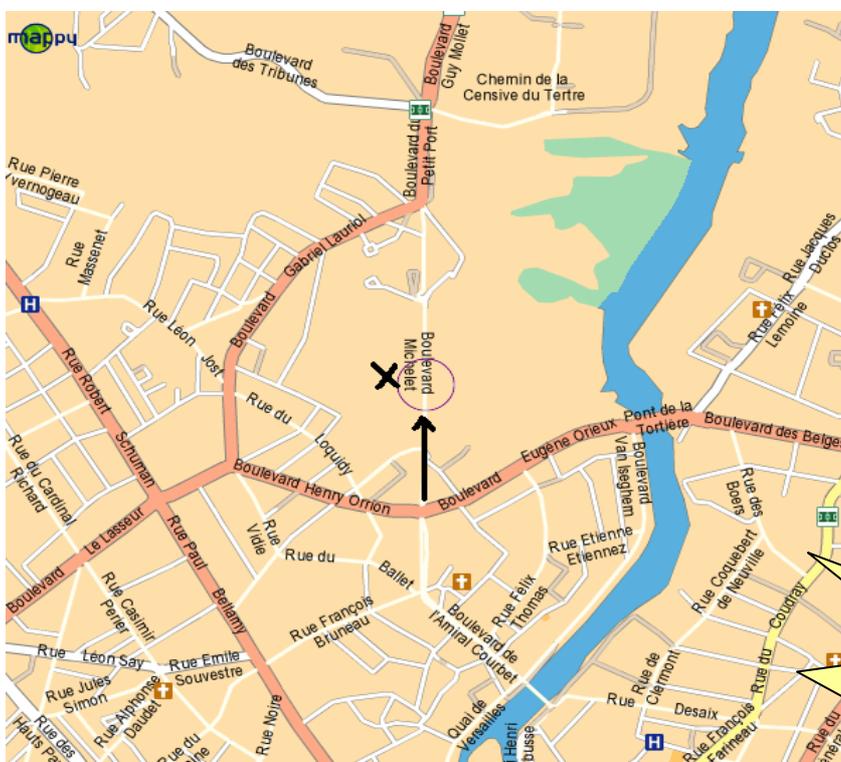
A partir de 12 heures distribution du matériel commandé chez FRESLON.

13h30 :

- Accueil des membres
- Inscription et enregistrement des pouvoirs
- Encaissement des cotisations (merci de préparer les chèques à l'avance)
- Dépôt des fiches d'inscription des volontaires pour la récupération des essaims et du standard téléphonique
- Dépôt des lanières usagées
- 13 heures 45 fin de la distribution du matériel commandé

14 heures :

- Ouverture de l'AG par le Président
- Intervention à définir
- Rapport d'activité de l'association par le vice-président, vote d'approbation
- Rapport financier par le trésorier, rapport des contrôleurs, vote d'approbation
- Election du tiers sortant au Conseil d'administration
- Questions diverses

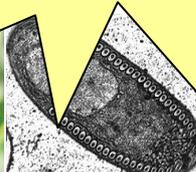


Comment s'y rendre ?

Du rond-point de Rennes, prendre le bld Orrion jusqu'au bld Michelet que vous descendrez sur votre gauche. Du rond-point de Paris descendre le bld des Belges, passer le Pont de la Tortière puis remonter le bld Eugène Orieux jusqu'au rond point. Ensuite, vous descendrez le bld Michelet sur votre droite.

A mi-pente du boulevard, vous verrez le grand portail du lycée. Traverser la ligne de tram (attention !) et entrer dans le lycée. Puis suivre les flèches

**Merci
d'apporter vos lanières
L'AG !!!**



Historique de la FNOSAD :

La FNOSAD (Fédération Nationale des Organisations Sanitaires Apicoles Départementales) a été créée le 31 mars 1966, à l'initiative de deux apiculteurs franciliens, André Regard, auteur d'un ouvrage sur l'élevage des reines et Lucien Adam auteur d'un livre sur l'apiculture française. En regroupant les GDSA (Groupements de Défense Sanitaire Apicoles) de chaque département, la FNOSAD avait pour mission essentielle de prévenir et d'enrayer le développement de toutes les affections des abeilles et d'assurer leur éradication. Aujourd'hui la quasi-totalité des départements y adhèrent.

A sa demande, le Ministère de l'Agriculture a mis en place des cours itinérants de formation d'un corps d'apiculteurs spécialisés appelés Agents Sanitaires Apicoles (ASA). Une formation était assurée chaque année dans trois départements par les Services de Santé Animale du Ministère de l'Agriculture. Ces Agents sont nommés suite à un cours d'une semaine terminé par un examen. Les ASA assurent la surveillance des ruchers au point de vue prophylaxie sous l'autorité du Directeur Départemental de la Protection des Populations (DDPP). Depuis quelques années, les Services de Santé Animale devenus Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) n'assurent plus ces formations.

Pour pallier à cette carence, et compte tenu de l'évolution des techniques de lutte contre les maladies apiaires et l'apparition de nouvelles pathologies notamment des viroses induites par le parasite *Varroa destructor*, la FNOSAD a organisé la formation permanente des apiculteurs et leur recyclage.

Suite à cet arrêt de formation des ASA par la DGAL, la FNOSAD a organisé des cours de 3 à 5 jours destinés aux apiculteurs souhaitant devenir ASA. Ces cours financés par le fond FAFEA étaient dispensés par les administrateurs de la FNOSAD. En raison d'une demande plus élevée de formations, la FNOSAD a décidé de recruter un groupe de formateurs. Ces formateurs recrutés après des entretiens avec un jury composé de vétérinaires spécialisés, destinés à apprécier leur motivation et compétence animent conférences et formations à la demande des structures départementales. Actuellement, 18 formateurs quadrillent le territoire. Ils sont formés et équipés du point de vue informatique par la FNOSAD, grâce à une subvention du Ministère de l'Agriculture. Leur rôle est unanimement apprécié.

Pour aider cette formation et faire passer une information de qualité dans le monde apicole français, paraissait, dès 1966, un bulletin FNOSAD, qui bientôt devenait la revue La Santé de l'Abeille. La revue, très appréciée tant par ses nombreux abonnés français, suisses, belges francophones que par ses abonnés étrangers des cinq continents, informe ses lecteurs de l'évolution des problèmes sanitaires (maladies émergentes, traitements médicamenteux...) mais aussi des techniques destinées à contrecarrer le développement et l'apparition des maladies : techniques d'élevage, de sélection des reines ...

Actuellement La Santé de l'Abeille consacre aussi une place importante à l'abeille et son environnement. Notre abeille est malmenée par le problème des toxiques, par les pertes de la biodiversité auxquels s'ajoutent les maladies. Il est nécessaire de sensibiliser les apiculteurs aux menaces présentes.

Conçue, préparée et gérée à Riez (Alpes-de-Haute-Provence), imprimée à Gap (Hautes-Alpes), cette publication, unique en son genre, fait autorité en la matière..



Pour rester dans le domaine de la formation apicole, Il faut mentionner l'édition d'ouvrages traitant des techniques d'élevage, des produits de la ruche, du sanitaire bien sûr avec deux livres spécialisés et très appréciés : le Précis de pathologie et la Question Sanitaire, malheureusement épuisés.

La FNOSAD, c'est aussi la participation à des programmes scientifiques. Grâce à son excellente implantation sur le terrain, elle offre un potentiel technique important. Par le passé, elle a été à l'origine de la planification des moyens de lutte contre la varroase, du RESATA. La vérification de l'efficacité des traitements utilisés pour lutter contre la varroase est le tout dernier exemple de ce travail concret au service des apiculteurs.

Parmi les autres réalisations de la FNOSAD, la tenue de son congrès doit être soulignée à sa juste valeur. De nombreux GDSA se sont investis depuis 40 ans pour organiser ces manifestations ô combien prisées par les apiculteurs. Alliant une incontestable qualité des informations scientifiques dispensées avec la venue de scientifiques internationaux avec le Dr Peng de l'Université Davis de Californie, Etats-Unis pour le varroa et Apis cerana (à Bordeaux en 1993), le Professeur Woyke de l'Université de Varsovie, Pologne pour les acariens (Angers en 1994), Jean-Daniel Charrière du Centre Apicole di Liebefeld en Suisse(à Evreux en 2005) et convivialité au travers de rencontres festives, ces manifestations font partie du paysage apicole national.

Il faudrait beaucoup de temps pour évoquer la FNOSAD et toutes ses réalisations. La FNOSAD est une grande fédération, des gens dévoués et compétents dans chaque groupement départemental, dans ses fidèles de tous les congrès, et, en un saisissant raccourci, la grande famille des passionnés de l'abeille, l'irremplaçable pollinisateur de notre planète;

Claude DAVID, administrateur FNOSAD



RAPPEL SUR LA DECLARATION ANNUELLE DES RUCHES. :

Depuis, le 1er janvier 2010, les ruchers doivent être déclarés tous les ans au GDS 44 rue de la Géraudière, 44 939 NANTES Cedex 9, TEL 02 40 16 39 00. Fax : 02 40 16 39 19.

Pour que cette déclaration puisse être prise en compte, il faut préalablement soit :

-1- Un numéro NUMAGRIT pour les apiculteurs qui ne vendent pas leur miel. Ce numéro s'obtient auprès de la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations). Il suffit alors de leur adresser vos noms, coordonnées et une copie de votre carte nationale d'identité à l'adresse suivante : DDPP, Direction Départementale de Protection de la Population, 10 bd Gaston Doumergue, 44 200 NANTES.

-2- Un numéro SIRET pour les apiculteurs qui vendent une partie de leur production. Ce numéro s'obtient auprès de la chambre d'agriculture (même adresse que le GDS. TEL : 02 53 46 60 03.)

Pour ceux qui préfèrent déclarer en ligne, vous pouvez utiliser l'adresse suivante : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>. Le GDS de Loire Atlantique vous attribue un code d'activation qui vous permet de déclarer l'emplacement de vos ruchers, de consulter vos déclarations, d'imprimer le récépissé...



COTISATION 2014 à l'ASAD

Nom, Prénom :Année de naissance :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone fixe :Téléphone portable :

Adresse électronique :

Cotisation de base :15,00 € + cotisation à la ruche 0.20 € X ruches =€
(plafond à 100 ruches, soit 20.00 € maxi).

Facultatif :

Abonnement à « La Santé de l'Abeille » =17,50 €

Assurance : Attention ! Ne cocher qu'une seule ligne (A, ou B1, ou B2...)

A- : Responsabilité civile + protection juridique : 0,111 € par ruche = €

Ou :

Barème B = 66 € maximum remboursé (41 € équipement + 25 € abeilles)

B1- : Idem A + incendie+ tempête et catastrophes naturelles : 0,617 € par ruche = €

B2- : Idem B1 + vol et détérioration des ruches : 0,795 € par ruche = €

B3- : Idem B2 + mortalité des abeilles imputable à un empoisonnement accidentel survenu à la suite de traitements chimiques des cultures voisines ou aux maladies suivantes :

loque américaine ou européenne, acariose, nosérose, aspergillomycose, varroase (*) : 1,446 € par ruche = €

Ou :

Barème C = 89 € maximum remboursé (56 € équipement + 33 € abeilles)

C1- : Idem A + incendie+ tempête et catastrophes naturelles : 0,826 € par ruche = €

C2- : Idem B1 + vol et détérioration des ruches : 1,072 € par ruche = €

C3- : Idem B2 + mortalité des abeilles imputable à un empoisonnement accidentel survenu à la suite de traitements chimiques des cultures voisines ou aux maladies suivantes : loque américaine ou européenne, acariose, nosérose, aspergillomycose, varroase (*) : 1.952 € par ruche = €

•Attention ! L'adhérent souscrivant aux options B3 et C3 doit fournir un certificat prouvant que son élevage apicole est indemne des maladies ci-dessus, garantie établie par un agent ou un spécialiste sanitaire apicole.

TOTAL€

Arrondir la somme à deux chiffres derrière la virgule, soit en centimes d'euros.

Chèque à établir au nom de l'ASAD et à envoyer avec le présent bulletin à :

Luc Gouverneur, trésorier de l'ASAD, 2 rue Dugast-Matifeux, 44000 NANTES

ASAD, GDS ? Une double adhésion pour le même prix !

Vous nous l'aviez demandé en Assemblée Générale et nous l'avons fait : depuis cette année 2013 comme en 2014, en payant votre cotisation à l'ASAD44, vous êtes en même temps membre du collège amateur du GDS Apicole.

Qu'est-ce que ça change ?

A la fois rien et beaucoup, puisque nous tournons ainsi la page des divisions du passé. Dorénavant, le sanitaire apicole du département sera géré incontestablement pour tous les apiculteurs, professionnels et amateurs dans le même organisme. Enfin, nous nous mettons ainsi en conformité avec la nouvelle organisation sanitaire voulue par l'état. Nous ne pouvons que nous en réjouir, et cela va vers ce quoi tendait l'ASAD depuis tant d'années.

Nous ne devons pas oublier toutefois la spécificité de l'apiculture par rapport aux autres élevages : la moitié du cheptel appartient à des amateurs. C'est pourquoi il est fondamental que la formation, l'information et le soutien technique y soient continus et de qualité dans une coordination qui prend en compte tous les apiculteurs. Nous avons tous à y gagner, et surtout l'abeille !

Pour ce faire, dans les mois à venir, le collège amateur du GDS Apicole prévoit de reprendre petit à petit les activités de l'ASAD pour tous les amateurs. Le plan Sanitaire d'Elevage de l'ASAD qui servait jusqu'ici (soit dit en passant) à la distribution légale des médicaments de tous les apiculteurs, amateurs et professionnels, va être repris au nom du GDS Apicole. Pour les amateurs, il est prévu la création d'un bulletin d'information, de permanences et de formations sur le suivi sanitaire au cours de 2014. Mais tant que tous ces transferts ne seront pas effectifs et pérennes, votre ASAD44 aura son rôle à jouer et continuera donc d'exister.

Vous pouvez compter sur nous. Nous espérons pouvoir compter sur vous.

Luc Gouverneur



Pourquoi un bulletin de commande de traitement ?

En effet, si vous lisez bien notre bulletin et en suivez les instructions, vous avez déjà prévu, lors de votre commande d'été, le traitement de sortie d'hiver. Mais voilà, nul n'est parfait, et puis la situation des ruchers évolue... Enfin, vous êtes peut être de ceux qui pensiez jusqu'ici que le seul traitement d'été suffisait, et tout le monde a le droit de changer d'avis.

Attention toutefois que cette commande complémentaire ne sera pas prise en compte par le protocole d'aide que vous avez éventuellement signée avec le GIE. En outre, elle est uniquement pour le traitement de sortie d'hiver. La commande principale, pour l'été prochain, se fera comme d'habitude en mai.

Attention ! Date limite d'enregistrement des commandes : le 31 janvier !

.....
.....
Commande traitement anti-varroa pour le traitement de sortie d'hiver.

Etui de 10 lanières d'Apivar : 20.05 € x ... = €

Forfait d'envoi : = 5.00 €

Attention ! Le traitement est de 2 lanières par ruche !

Livraison par étuis entiers uniquement.

Nom et prénom :.....

Adresse :

Adressez votre commande et votre chèque au nom de l'ASAD à :

Luc Gouverneur

Trésorier de l'ASAD

2 rue Dugast-Matifeux

44000 Nantes

Seuls les membres de l'ASAD à jour de leur cotisation 2014 peuvent bénéficier de cette commande.

Les quantités doivent être en cohérence avec le nombre de ruches déclarées.



Un sujet qui nous préoccupe tous : le Frelon Asiatique

Apparu en Loire Atlantique il se développe depuis quelques années, les apiculteurs sont les premiers à être confrontés à ce problème et il faut bien reconnaître que nous sommes les seuls dans cette lutte, suivis de très loin par une administration incapable de prendre les décisions qu'il faudrait.

Comment ne pas avoir envie de se révolter quand vous voyez vos ruches se faire détruire, pendant des jours et des jours, par une armada de frelons ? Personnellement, j'ai pu assister à un ballet de plus de cinquante frelons attaquant sans répit un rucher de 5 ruches. Il y en avait une vingtaine à l'extérieur et dans une ruche, ils entraient et sortaient, comme dans un moulin. Devant cette situation on se retrousse les manches, avec une raquette, on en tue 20, 30, il y a un répit puis ça recommence, ça rentre et ça sort toujours de la même ruche, sans arrêt, vous en tuez, d'autres reviennent. A la fin, vous vous décidez à ouvrir la ruche la plus attaquée et là c'est la mauvaise surprise : il n'y a plus une seule abeille, tout est nettoyé; ils ne reviennent que pour prélever ce qui reste de miel, peut être du pollen, des dizaines de frelons sont encore la tête dans les alvéoles, ils s'en vont car vous ne pouvez vous occuper de vingt frelons à la fois. D'ailleurs que faire ? Ne vaut il pas mieux les laisser puisque tant qu'ils s'occupent de cette ruche détruite au moins ils ne s'occupent pas des abeilles des ruches voisines.

On recherche bien sûr le nid, mais après un examen aussi minutieux que possible, il faut se rendre à l'évidence : on a rien vu, rien trouvé. Il faut bien reconnaître que devant ce problème l'apiculteur est bien seul, et il n'a que de petits moyens face à ce prédateur de 3 centimètres.

Dans cette lutte, l'ASAD ne reste pas les bras croisés, nous avons fait intervenir une société de destruction, à nos frais, dans une commune où une dizaine de nids avaient été découverts. C'est au moins un bon geste, cela fera peut être une dizaine de nids de moins l'année prochaine. De nombreux collègues nous ont signalé des nids dans leur commune, malheureusement, nous ne pouvons pas intervenir partout. Il est évident que les apiculteurs ont intérêt à se regrouper, à unir leurs moyens, à échanger entre eux. Dans votre Conseil d'Administration, nous étudions les moyens d'intervenir. Les apiculteurs doivent d'abord compter sur eux mêmes, il est hors de notre portée de faire détruire tous les nids, nos finances ne nous le permettent pas. Faut il espérer une prise en charge par les pouvoirs publics ? Nous poserons certainement la question.

Lorsque l'on réfléchit à ce problème, on s'aperçoit que le frelon asiatique est beaucoup plus présent en ville qu'à la campagne : en ville il fait plus chaud, donc c'est plus confortable pour passer l'hiver, il y a des ruches assez nombreuses (a t on eu raison d'implanter des ruches en ville ?). Lorsqu'il a suffisamment d'abeilles à se mettre entre les mandibules, le frelon s'en nourrit à 80%. A la campagne, il trouve une diversité de nourriture beaucoup plus variée et ne se nourrit plus qu'à 30% avec les abeilles, elles sont donc davantage protégées puisque moins exposées.



Voici un résumé intéressant en provenance d'un département du Sud de la France qui vient de découvrir le frelon :

Le frelon asiatique ne fera pas que passer, il va s'installer durablement, proliférer probablement dans certains secteurs, les ruchers seront touchés à des niveaux d'intensité différents, il est prudent de s'y préparer, le pire serait d'attendre d'avoir des frelons devant les ruches pour se préoccuper du problème. (ici nous avons dépassé ce stade) alors que faire ?

Bien savoir que nous ne savons pas grand-chose. Il faut rester attentif, s'informer et informer, agir en esprit coopératif. L'objectif commun doit être de ralentir l'expansion de *Vespa Velutina*.

- **Informer** il faut élargir le public (mairies, chasseurs, randonneurs). .
- **Repérer** les secteurs envahis surtout près des ruchers. .
- **Signaler** tout repérage où suspicion, frelons et nids pour une expertise. .
- **Installer** des pièges sélectifs entre Février et Avril pour piéger les fondatrices. .
- **Etablir** un maillage des piégeurs bénévoles. .
- **Réfléchir** à la pertinence des implantation. .
- **Veiller** au bon fonctionnement des pièges (modèle à utiliser,attractivité de l'appât) .

Dans un prochain bulletin nous vous donnerons les explications pour les pièges à réaliser

Yvon Le Dantec



!!! Petites annonces !!!

Il reste à l'ASAD 78 feuilles de cire vendues 92 cts l'unité et 24 cadres filés à 1 € 04 cts l'unité. Contacter Paul GIRARDOT au 02 40 03 05 99.

- 2 ruches DADANT 10 cadres avec 2 hausses et cadres : 40 euros**
 - 1 ruchette 6 cadres avec cadres : 5 euros**
 - 1 enfumoir diamètre 10 cm avec protection et crochet , inox : 25 euros comme neuf .**
 - 1 extracteur radianox 539 THOMAS manuel 9 demi/cadres : 800 euros , avec pieds D=53 cm , comme neuf .**
 - 1 roulette zig : 5 euros**
 - 1 herse nickelée manche plastique : 5 euros**
 - 250 grammes de fil inox : : 3 euros**
 - 1 bobine de mèche a bougie : 5 euros**
 - 1 couteau inox a dents 28,5 cm : 20 euros**
 - 1 couteau inox bout courbé 27 cm manche plastique :15 euros**
 - 1 tamis double cercle plastique , mailles nylon diamètre 30 cm : 30 euros**
 - 7 feuilles de cire pour corps DADANT : 6 euros**
 - 18 cadres de corps DADANT : 0,80 pièce**
 - 6 cadres de hausse DADANT : 0,80 pièce**
 - 2 hausses DADANT avec cadres : 15 euros pièce**
 - 1 chasse abeilles 8 sorties diamètre 26 cm : 1 euro**
 - 1 nourrisseur LORHO 34 X 20 cm : 4 euros**
- Veillez contacter la personne , de préférence après 19h30 au téléphone :06 78 68 77 16**



*Larves de frelons
Asiatiques encore
bien vivantes après
avoir passé une nuit
dans un sac plastique
rempli avec une
bombe insecticide
achetée dans le
commerce
!!!*

